DE L'INTÉRÊT D'AUGMENTER LES SURFACES EN PRAIRIES PERMANENTES

par André **Pochon**[1]

Beaucoup d'éleveurs de nos réseaux Agriculture durable se sont orientés vers de plus en plus d'herbe.

Certaines exploitations sont en « tout herbe » comme celles du groupe de Loire Atlantique avec Gérard Bescher ou encore celles du groupe de Confolens.

Dans la plupart des cas, ces exploitations partent de prairies nouvelles implantées dans la rotation, dans les conditions d'une prairie temporaire. Ayant banni toutes cultures sur leur exploitation, ces prairies sont donc destinées à devenir permanentes ; d'où la difficulté quand on sait qu'au bout de quelques années la productivité de la nouvelle prairie baisse – « Les années de misère » disait André Voisin – .

L'objet de cette communication est de donner des conseils pour atténuer ces « années de misère » : comment passer le plus rapidement possible de la prairie nouvellement implantée à une prairie permanente qui sera du coup définitive.

Comment aussi améliorer les prairies permanentes existant sur la ferme, sans passer par un semis derrière labour ce qui est absolument à proscrire ?

L'orientation des éleveurs bovins et ovins vers la prairie permanente rejoint l'intérêt de la société civile et des consommateurs.

Il est reconnu, aujourd'hui, que la prairie capte le CO^2 de l'air pour fabriquer de la matière organique et donc que son extension sur la planète est un puissant moyen de lutter contre le réchauffement climatique.

Il est reconnu aussi, que les viandes bovine et ovine ainsi que le lait provenant d'animaux nourris à l'herbe, très riches en Oméga 3, constituent un élément essentiel à notre bonne santé (lutte contre l'obésité, le diabète et le cancer…).

Il faut donc encourager l'extension de la prairie. Le retour à la prairie permanente telle qu'elle a existé dans de nombreuses régions constitue un enjeu de bien public.

[1] Éleveur breton retraité, promoteur du « Système Pochon » à base de prairies temporaires Ray-grass blanc et du CEDAPA.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2012. Séance du 28 novembre.